

{ BnF

Appel à projets / appel à candidatures - Du 26/01/2023 au 30/06/2024 - Bibliothécaires
Professionnels du patrimoine

Appel à projets de numérisation et de valorisation concertées en Sport

À l'approche des Jeux Olympiques organisés à Paris en 2024, la Bibliothèque nationale de France (BnF), l'Université Paris-Saclay et le Musée national du Sport mettent en œuvre une politique concertée de numérisation et de valorisation en Histoire du sport. Elle doit permettre de numériser l'essentiel des ressources sur le patrimoine sportif et d'imaginer un large éventail d'actions de valorisation et de médiation.

Objectifs

Cet appel vise les objectifs stratégiques suivants :

- La mise en œuvre d'un réseau thématique réunissant potentiellement, outre la BnF et ses deux copilotes, toute structure documentaire et de recherche impliquée dans la numérisation et la valorisation en sport ;
- La mise en ligne d'un ensemble significatif du patrimoine français dans l'Histoire du sport pour atteindre une masse critique de documents numérisés,
- La conservation du patrimoine documentaire en sport ;
- La promotion de cette démarche de numérisation et de valorisation concertées en sport auprès des publics intéressés.

Il poursuit les objectifs opérationnels suivants :

- La numérisation, dans le cadre du Programme national de numérisation et valorisation concertées et selon les conditions décrites ci-dessous, de corpus en Histoire du sport ;
- L'accès libre et gratuit aux collections numérisées ;
- L'interopérabilité des corpus numérisés ;
- L'enrichissement concerté des collections numérisées en lien avec les besoins des publics intéressés.

Axes thématiques

Les axes retenus pour le programme de numérisation concertée portent sur l'Histoire du sport, entendue non comme l'histoire des compétitions sportives mais plus largement comme l'histoire des pratiques physiques dans leur ensemble.

Les projets devront s'inscrire dans un ou plusieurs des axes thématiques définis ci-dessous :

- Axe 1 - Histoire du sport et des pratiques physiques ;
- Axe 2 - Périodiques sportifs ;
- Axe 3 - Publications de fédérations sportives ;
- Axe 4 - Documents iconographiques, audiovisuels et collections d'objets.

[Plus d'informations sur le site de la BnF](#)

Modalités

Modalités de financement

Le financement du projet se fera sur les crédits annuels attribués par le Ministère de la Culture à la BnF au titre de la mission de coopération confiée à celle-ci par décret 94-3 du 3 janvier 1994.

Les subventions attribuées par la BnF dans le cadre du Programme national de numérisation et de valorisation concertées en Sport **peuvent couvrir jusqu'à 70 % de la part subventionnable** des dépenses nécessaires à la réalisation du projet. Les subventions versées pourront couvrir les dépenses en prestation de service ou en vacation, mais ne pourront pas servir à l'acquisition de matériels ou de logiciels, ni à la rémunération de personnels titulaires de la fonction publique.

Sur la part subventionnable, le budget total du projet présenté par le candidat doit clairement identifier la répartition des charges entre celles financées par la subvention

demandée à la BnF et celles prises en charge par le porteur du projet sur crédits propres.

Structures éligibles

Les structures susceptibles de bénéficier d'un financement sont :

- Les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements ;
- Les établissements publics, notamment universités ;
- Les grandes institutions de l'État ;
- Les ministères, notamment leurs bibliothèques et services de documentation ;
- Les fondations et associations à but non lucratif.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets de numérisation et les opérations de traitement documentaire liées à la mise en ligne (structuration de données, indexation, enrichissement des métadonnées etc.), à l'exclusion des opérations de conversion rétrospective et de signalement.

La volumétrie des corpus proposée est laissée à l'appréciation des porteurs de projets, sachant toutefois que l'un des objectifs stratégiques du programme vise à mettre en ligne une masse critique de documents dans l'Histoire du sport.

Les projets s'inscrivant dans un ou plusieurs des **axes thématiques** doivent en outre répondre aux critères suivants :

- Collections d'imprimés hors presse quotidienne (livres, revues, bulletins, actes, mémoires, thèses, etc...)
- Documents en langue française et dans les langues de France. Une part de documents en langue étrangère pourra être admise dans la mesure où elle est cohérente avec le projet d'ensemble proposé ;
- Documents du domaine public ou dont les droits ont été négociés auprès des ayants droit ;
- Documents n'ayant pas fait l'objet d'une mise en ligne par un autre établissement français ;
- Documents non retenus dans les programmes de numérisation de la BnF, passés, en cours et à venir ;
- Accès libre et gratuit aux documents numérisés au terme de la convention de partenariat ;
- Dans la mesure du possible, signalement des documents dans un catalogue en ligne, et de préférence dans un catalogue collectif national, préalablement au dépôt de la candidature ;
- Respect des préconisations techniques fixées ci-dessous.

Précisions complémentaires

Vous avez une question ? Merci de contacter numerisation.sport@bnf.fr.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

Quai François Mauriac, 75706 PARIS CEDEX
13

numerisation.sport@bnf.fr [01.53.79.48.56](tel:01.53.79.48.56)